

Jeu Boursier 2019

Règlement de participation

1. Principe

Le but du jeu consiste à investir un capital virtuel de CHF 100'000.- et d'obtenir le meilleur rendement. Tout en étant virtuel, ce jeu boursier permet d'évoluer dans un environnement des plus réalistes.

Ce jeu boursier est organisé par les associations Finance Club HEC Lausanne et The Finance Association EPFL ayant leur siège à Lausanne, et pour adresse Université de Lausanne, Quartier Chamberonne, Bâtiment Internef, Boîte aux lettres n°51, 1015 Lausanne. Le jeu boursier est organisé avec la collaboration de Swissquote Bank SA (ci-après ensemble « les organisateurs »).

Pendant la durée du jeu boursier, soit du lundi 4 mars au vendredi 5 avril 2019, les participants pourront acheter et vendre des titres qui sont disponibles sur la version démo de la plateforme eTrading, des marchés suivants :

- Suisse
- Allemagne
- France
- Belgique
- Pays-Bas
- Italie
- Angleterre
- USA

En complément, sont également disponibles les titres de classe Produits Structurés, à levier de type Warrants simples uniquement, cotés sur le marché SIX Structured Products, qui expirent après le 8 avril 2019. Ils ne peuvent représenter lors de l'achat qu'un maximum de 10% de la valeur du portefeuille.

Pour des raisons d'opportunité, seuls les produits négociables en bourse de façon électronique sur le site de Swissquote sont à disposition.

Les participants disposent d'un accès à leur compte virtuel 24h/24h et peuvent passer des ordres d'achat ou de vente à tout moment de la journée en bénéficiant de cours de titres continuellement mis à jour. Les ordres sont effectivement validés à partir d'informations en temps réel des marchés.

2. Calendrier

Début des inscriptions	dimanche 17 février 2019
Fin des inscriptions	vendredi 29 mars 2019
Durée du jeu boursier	du lundi 4 mars à 12h au vendredi 5 avril 2019 à 12h
Remise des prix	mercredi 10 avril 2019

3. Conditions de participation

La participation au jeu boursier est gratuite.

Pour être autorisés à participer à ce jeu boursier, les participants doivent être majeurs et avoir l'exercice des droits civils. Pour recevoir un prix, les participants doivent être étudiants universitaires.

Une seule inscription par participant est autorisée. Il est interdit à un participant de contourner les règles du jeu boursier, notamment en jouant avec le login de quelqu'un d'autre ou de s'inscrire deux fois, sous peine de disqualification.

Dans le cas où ils seraient convoqués par les organisateurs, les participants acceptent d'ores et déjà de participer à la cérémonie de clôture qui aura lieu, sauf modification, le mercredi 10 avril 2019. En cas d'absence, le participant convoqué sera en principe disqualifié. Les organisateurs peuvent toutefois renoncer à cette disqualification, si elle estime que l'absence est causée par un juste motif.

Les collaboratrices et collaborateurs des associations Finance Club HEC Lausanne, The Finance Association EPFL, de Swissquote Bank ne sont pas autorisés à participer à ce jeu boursier.

4. Inscription

Les participants doivent s'inscrire via le lien proposé sur la page internet du jeu boursier du site internet au plus tard jusqu'au vendredi 29 mars 2019.

Les participants indiquent leur nom, prénom et domicile. Ils reçoivent ensuite, par e-mail, une confirmation de leur inscription avec un lien d'activation. Il est obligatoire d'activer le lien, autrement l'inscription est caduque.

5. Déroulement du **jeu boursier**

Principe

Bien qu'il s'agisse d'un environnement virtuel, les participants bénéficient du temps réel lors de la passation de leurs ordres, sur la page de saisie des ordres. Par contre, en dehors de la page de saisie des ordres, les cours sont en temps différé.

Pour accéder à votre compte

L'accès au compte sera ouvert le lundi 4 mars 2019 à partir de la page du jeu boursier. Les participants y accèdent en introduisant le code d'accès qu'ils ont choisi lors de l'inscription.

Recherche de titres

La recherche de titres peut s'effectuer selon plusieurs critères, tels que le nom de la société (par ex. « Novartis »), le symbole (pour Novartis « *NOVN* ») ou l'ISIN (pour Novartis « *CH0012005267* »).

Passation et exécution des ordres

Après avoir sélectionné le titre qu'ils souhaitent négocier, les participants pourront faire apparaître la page de saisie des ordres en cliquant sur « Trade ».

Bien que les ordres puissent être émis à tout moment, ils ne peuvent évidemment être exécutés que durant les heures d'ouverture de la bourse correspondante.

Les transactions effectuées sont répertoriées dans le compte respectif de chaque participant sous « Transactions ».

Tout ordre non exécuté peut être annulé en cliquant sur « Ordres ouverts », puis sur « Effacer » à côté de l'ordre concerné.

Les ordres peuvent être « Limit » ou « Market ».

Dans le cadre d'un ordre « Market », le prix exécuté est celui du marché au moment de la passation de l'ordre. Si un prix est offert pour un volume inférieur au nombre de titres faisant l'objet de l'ordre, celui-ci ne sera exécuté que partiellement et annulé pour le reste.

Dans le cadre d'un ordre « Limit », si le prix correspondant à la limite définie par un participant est offert pour un volume inférieur au nombre de titres faisant l'objet de l'ordre, celui-ci n'est exécuté que partiellement et annulé pour le reste.

Lorsque les liquidités ou les titres d'un participant sont insuffisants pour passer un ordre souhaité, un message indique au participant que l'ordre ne peut être accepté.

Frais et dividendes

Comme dans la réalité, les frais inhérents aux transactions (commissions, timbre fédéral et taxe de bourse) sont débités du portefeuille virtuel du participant.

De plus, les dividendes relatifs aux titres détenus dans le portefeuille du participant versés pendant la durée du concours sont en principe comptabilisés dans son portefeuille ; toutefois, aucune garantie n'est émise à cet égard. Le traitement des opérations de versement de dividendes, ou autre corporate actions sera effectué en général dans les 8 jours suivant le versement effectif de ce dividende.

NEANMOINS, EN RAISON DE LA COMPLEXITE DU DOMAINE, AUCUNE GARANTIE CONCERNANT LE TRAITEMENT CORRECT DES CORPORATE ACTIONS N'EST FOURNIE.

Contrairement à ce qui est applicable dans la réalité, les transactions effectuées par les participants n'influencent évidemment aucunement le prix des titres qu'ils négocient. En outre, les liquidités qui ne sont pas investies ne sont pas rémunérées (aucun intérêt).

Corrections

Afin de garantir un niveau d'équité adéquat, les organisateurs peuvent, dans certains cas exceptionnels (ex : problème technique), procéder à certaines corrections sur les portefeuilles des participants, notamment annuler une transaction, exécuter une transaction non avenue ou replacer l'état des portefeuilles de tout ou partie des participants dans un état antérieur à la survenance d'un cas exceptionnel.

Les organisateurs peuvent également suspendre ou disqualifier un participant qu'ils soupçonnent d'avoir contourné les règles et aspects techniques du concours ou d'avoir profité d'un avantage déloyal pour améliorer son classement. Une telle suspension ou disqualification ne peut en aucun cas faire l'objet d'une contestation, ni fonder une quelconque prétention.

6. Problèmes et questions

Un formulaire de contact est accessible depuis le site du jeu boursier et permet aux participants de poser des questions relatives au jeu boursier.

7. Classement provisoire et définitif

Le classement sera disponible sur la page du site internet du jeu boursier et mis à jour quotidiennement. Le classement complet sera disponible sur le site du jeu boursier.

Est déterminante la valeur du portefeuille convertie en CHF. Ce classement est actualisé toutes les nuits. Les positions en dépôt sont valorisées en fonction du dernier prix de clôture disponible du jour. Si aucun prix de clôture n'est disponible, le dernier prix d'achat ou de vente est alors pris en compte pour valoriser le produit.

Le classement définitif se basera sur les derniers prix de clôture et cours des monnaies disponibles au vendredi 5 avril 2019 à midi.

Seuls les joueurs ayant réalisé **quatre transactions au minimum** durant l'ensemble de la période du jeu boursier seront éligibles dans le classement définitif.

8. Prix

Le(s) gagnant(s) sont les participants dont la valeur du portefeuille est la plus élevée. Ils seront contactés par les organisateurs. Aucune correspondance ne sera échangée avec les autres participants pour les informer du résultat.

Les prix ne sont ni échangeables, ni transmissibles. Les prix ne sont en aucun cas convertibles en espèces.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier en tout temps les prix qui seront remis aux gagnants du jeu boursier. Durant le déroulement du jeu boursier, les participants en seront informés via le site internet du jeu boursier (www.jeuboursier.ch).

Aucune prétention de quelque nature que ce soit ne pourra être alléguée par les participants en lien avec les rendements virtuels obtenus dans le cadre du jeu boursier.

9. Autorisation

Dans le cadre du jeu boursier, les joueurs autorisent les organisateurs à communiquer leur nom et prénom sur les sites internet et réseaux sociaux des associations Finance Club HEC Lausanne et The

Finance Association EPFL et de Swissquote, sans restriction d'utilisation (not. durée, nombre d'utilisations et territoires illimités). Ces mentions ne leur conféreront aucun droit à rémunération ou autre avantage.

10. Adhésion au présent règlement

La participation au jeu boursier implique l'acceptation du présent règlement. Toute violation de ce règlement entraîne l'exclusion du jeu boursier. Les organisateurs se réservent notamment le droit d'exclure, sans motif justificatif, sans préavis et à tout moment un participant dont le comportement ne serait pas en accord avec l'esprit du jeu boursier.

Toute contestation sera traitée par les organisateurs selon leur libre et entière appréciation. Les décisions prises sont définitives et ne peuvent faire l'objet d'aucun recours.

Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de modifier ou d'annuler le jeu boursier s'ils estiment que les circonstances l'exigent. Si une telle décision devait être prise, les participants en seraient alors informés dans les meilleurs délais.

Une telle décision ne saurait toutefois faire l'objet d'une quelconque prétention visant à engager la responsabilité des associations Finance Club HEC Lausanne et The Finance Association EPFL ou de Swissquote. Il en est de même en cas d'éventuels problèmes techniques avant et pendant la durée du jeu boursier.

Toute modification du présent règlement sera annoncée par le biais du site internet du jeu boursier. Le fait de continuer à participer au jeu boursier vaut acceptation des modifications du règlement.

11. Droit applicable et for

Le présent règlement est soumis au droit suisse. Le for juridique est à Lausanne.

Fait le 4 mars 2019